



CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023 PROCÈS-VERBAL

En exercice : 29

Présents : 22 à l'ouverture de la séance à 18h38

Votants : 29

Date de la convocation : 2 juin 2023 par courrier et par voie dématérialisée Date de l'affichage : 2 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois le neuf juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, se sont réunis à la mairie de Bois-le-Roi, sous la Présidence de Monsieur David DINTILHAC, Maire.

Étaient présents (22) : M. DINTILHAC, Mme VINOT, M. REYJAL, Mme BELMIN, M. HLAVAC, Mme CUSSEAU, Mme AVELINE, M. ROTH, M. BARBES, M. DURAND, Mme BOYER, Mme ALHADEF, M. MAUCLERT, M. BORDEREAUX, Mme MOUSSOURS, Mme SALIOT, M. GAUTHIER, Mme PULYK, M. DUVIVIER, Mme GIRE, Mme VETTESE, Mme POULLOT.

Pouvoirs (7) : M. FONTANES à M. BORDEREAUX

M. DE OLIVEIRA à Mme VINOT

M. ACHARD à Mme ALHADEF

Mme DEKKER à Mme SALIOT

M. BLONDAZ-GÉRARD à Mme PULYK

Mme ASCHEHOUG à M. GAUTHIER

M. PERRIN à Mme VETTESE

Absents (0)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a eu la grande tristesse d'apprendre le décès de Madame Solange BLAIS-PERRIN, survenu le 30 mai 2023, M. PERRIN siège à notre conseil et est absent aujourd'hui. Madame Solange BLAIS-PERRIN a été élue à de nombreuses reprises au sein du conseil municipal de Bois-le-Roi, elle avait un grand intérêt pour les affaires de la commune, intérêt qu'elle continuait à manifester. Je voulais vous proposer en entrée de ce conseil municipal que nous prenions une minute de silence à son attention aujourd'hui.

Monsieur le Maire propose une minute de silence.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a adressé en son nom et au nom de l'ensemble du conseil municipal une lettre de condoléances à M. PERRIN.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme GIRE qui souhaite intervenir.

Madame GIRE : « Notre groupe souhaitait rendre hommage à Solange BLAIS-PERRIN.

Solange se battait avec courage et rigueur depuis un peu plus de trois ans contre la terrible maladie qu'est un cancer. Nos pensées vont à son époux, ses enfants, Fabrice et Florence et à ses petits-enfants. Il est difficile tant l'émotion est forte de trouver les mots justes pour rendre hommage à l'engagement politique de Solange. Solange était une femme de convictions engagée fortement à gauche. Sa détermination à défendre sans relâche, les valeurs de justice sociale, la citoyenneté, l'accès de tous, à la culture, au sport, à l'épanouissement de chacun, est connue de tous. Solange a occupé des responsabilités politiques importantes au niveau national, s'engageant dans plusieurs partis politiques. Souvenons-nous que Solange fut secrétaire nationale des étudiants socialistes de 1979 à 1983, assistante parlementaire de 1981 à 1983 du député de Meurthe-et-Moselle, M. Job DURUPT, appartenant au courant CERES au PS. Puis de 1995 à 1997, assistante parlementaire du député de Seine-et-Marne, Pierre CARASSUS appartenant au Mouvement des Citoyens. Solange a été membre fondatrice du Parti de Gauche, le PG, et membre de son bureau national du parti de gauche.

Parallèlement à ses engagements vis-à-vis de la politique nationale, Solange s'est fortement investie au niveau de la commune de Bois-le-Roi, elle était un des membres moteurs depuis sa création de l'association « Avec Vous à Bois-le-Roi » et a défendu avec détermination, constance et éloquence comme élue d'opposition ses valeurs lors de quatre mandatures municipales de 2002 à 2017. Je me rappelle avec émotion la mandature 2008 - 2014 où j'ai siégé et appris au côté de Solange et Rolland, tous deux aujourd'hui disparus.

Solange a également eu une implication syndicale forte, elle a été déléguée syndicale CFDT CIC Est, puis représentante nationale CGT Natixis-interépargne, elle fut également juge prud'hommes puis juge au Tribunal des affaires sociales de Melun. Solange s'est toute sa vie investie pour la défense des droits des femmes et des hommes, malgré la maladie, elle a poursuivi jusqu'au dernier moment son implication dans les luttes et tout particulièrement dans la lutte de la réforme des retraites, retraite dont elle ne pourra malheureusement pas profiter. Solange va beaucoup nous manquer, nous nous appliquerons à prolonger à notre manière ses combats pour une plus grande justice sociale. »

Monsieur le Maire dit à Mme GIRE : « Je vous remercie de ce témoignage émouvant sur Solange et effectivement il faut le rappeler, Rolland nous a aussi quitté il y a un an, j'ai siégé avec eux deux pendant dix ans, ils ont aussi marqué ce conseil et en tout cas mon expérience personnelle au sein de ce conseil, je vous remercie pour le témoignage que vous nous avez donné ce soir. »

Mme VINOT est désignée secrétaire de séance, **À L'UNANIMITÉ.**

Mme VINOT procède à l'appel du conseil municipal.

Monsieur le Maire constate le quorum.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal se réunit aujourd'hui, un vendredi, à la demande expresse de la Préfecture qui a demandé à toutes les collectivités devant élire des grands électeurs de se réunir ce jour pour tenir un conseil municipal dont c'est l'objet. Vous aurez noté que nous n'avons pas intégré le procès-verbal du précédent conseil comme nous aurions dû le faire, nous avons été un petit peu entre deux, nous n'avons pas été en mesure

de préparer le procès-verbal, c'est un travail qui va échoir, cela me donne l'occasion de la présenter, à Madame Amàlia Da Ponte, qui nous a rejoint au sein des équipes, qui est avec nous ce soir et qui va avoir le plaisir de rentrer dans l'historique de notre conseil en retranscrivant un conseil auquel elle n'avait pas assisté et qui fera le procès-verbal du conseil de ce soir. Les deux procès-verbaux vous seront présentés à l'occasion du prochain conseil municipal qui aura lieu le lundi 26 juin 2023 à 20h30 avec un ordre du jour qui sera dense.

Mme GIRE demande pourquoi la date du conseil municipal du 22 juin est déplacée au 26 juin, et informe qu'ils s'étaient organisés pour être présents le 22 juin, que ce sera très compliqué pour eux d'être présents le 26 juin.

Monsieur le Maire indique qu'ils sont désolés et qu'il le comprend, mais il donne l'information de changement de date dès qu'elle s'est confirmée. Le prochain conseil municipal se déroulera donc le lundi 26 juin 2023 à 20h30.

Monsieur le Maire s'assure qu'il y a bien plusieurs listes qui ont été déposées et présentées pour les élections de ce soir. Monsieur le Maire constate que c'est bien le cas. Pour laisser le temps aux services d'organiser et de préparer ce vote, Monsieur le Maire propose de démarrer par les décisions du maire et le point lié au chantier avant les élections.

OBJET : DÉCISIONS MUNICIPALES

Décision n° 2023-34 du 30 mars 2023 - La commune de Bois-le-Roi décide de signer une convention de prestations de service pour l'entretien d'un poste de relèvement des eaux usées avec la société des eaux de Melun, 198 rue Foch à Vaux-le-Pénil, RCS Melun 785 751 058, pour un montant semestriel de 1 067,90 HT. Révision des prix de base chaque semestre. Contrat signé pour 3 ans avec reconduction expresse par période d'1 an.

Décision n° 2023-35 du 13 avril 2023 - La commune de Bois-le-Roi décide de signer la convention de mise à disposition et d'utilisation de la salle polyvalente Marcel Paul à Bois-le-Roi avec la Caisse d'Actions Sociales de Seine-et-Marne représentée par Monsieur Jean-Louis LEFRANÇOIS en qualité de Président, sise 18 rue Gatelliet, BP 41, 77003 Melun Cedex pour l'organisation d'un spectacle de fin d'année de l'école Olivier Métra qui se déroulera le 19 juin 2023, pour un montant de 810 euros TTC.

Décision n° 2023-36 du 15 mai 2023 - La commune de Bois le Roi décide de signer un contrat pour un concert le 4 juin 2023 avec l'Orchestre Symphonique En Résonance, association sise 10 rue du Calvaire, 77115 Sivry-Courtry, N° SIRET : 833 807 423 00011, pour un montant de 3 500 euros TTC.

Décision n° 2023-37 du 15 mai 2023 - La commune de Bois-le-Roi décide d'attribuer, dans le cadre du Théâtre de verdure, le créneau n° 4 programmé le dimanche 27 août au spectacle de Raphaël Callandreau «Le malade imaginaire en la majeure» représenté par Christophe Segura et Jean-Claude Lande en qualité de Co-Gérants de SARL MARILU Production, sise 5 rue Nicolas Appert, 75011 Paris, RCS PARIS n°514 632 041, Code APE 9001Z, Licence d'entrepreneur de spectacles L-R-2011245 & L-R-2011248, pour un montant de 3 165,00 euros TTC.

Décision n° 2023-38 du 22 mai 2023 - La commune de Bois-le-Roi décide d'attribuer, dans le cadre du Théâtre de verdure, le créneau n° 2 programmé le samedi 26 août au spectacle « Histoire d'une mouette et du chat qui lui apprit à voler » (d'après le roman de Luis Sepúlveda et mis en scène par Carl Hallak), représenté par Patrick COURTOIS en qualité de Président de l'association « Voyez-Moi-Ça », sise 36 avenue Charles Floquet, 94340 Joinville-Le-Pont, N° SIRET : 843 228 479 00013, N° SIREN : 843 228 479, Code APE : 9001Z, Licence d'entrepreneur de spectacles : 2-1118516 & 3-1118515 pour un montant de 2 250,00 euros TTC.

Décision n° 2023-39 du 22 mai 2023 - La commune de Bois-le-Roi décide de signer la convention d'occupation des locaux, à titre gratuit, avec la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau pour l'activité du Relais Petite Enfance. La mise à disposition est prévue pour une durée de 2 ans à compter du 21 janvier 2023. Les salles mises à disposition sont le Bébé Accueil et la salle multi-activités.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal s'il y a des observations ou des questions. Monsieur le Maire donne la parole à Mme GIRE.

Mme GIRE : « Sur la décision relative à l'Orchestre Symphonique En Résonance dont le concert a déjà eu lieu, je voulais signaler que c'était une très belle initiative et réussite dans un parc de la mairie, au soleil, arboré et une fête pour la musique, ce concert était une réussite.

Monsieur le Maire informe qu'avant l'évènement du Théâtre de verdure, il y a un nouveau concert d'un orchestre symphonique qui vient le 18 juin prochain à 15 h, effectivement le précédent de l'Orchestre En Résonance m'incite à vous inviter tous à venir pour ce second concert symphonique organisé sur Bois-le-Roi.

OBJET - AVENANT MAPA, EXTENSION DE L'ALSH

Rapporteur : Mme BELMIN

Pour donner suite à l'autorisation de construire de l'extension de l'accueil de loisirs sans hébergement, il y a eu la nécessité de faire des ajustements du projet, à la suite d'avis défavorables émis par le bureau de contrôle qui nous ont entraîné des plus-values. Nous avons essayé de chercher des économies. Un avenant vous est proposé pour un montant de 8 213,55 € HT soit un pourcentage d'augmentation du projet de 1,88 %. Ce qui amène les montants initiaux de 435 909,92 € à devenir avec cet avenant, 444 123,47 €. Principalement ces ajustements sont en électricité et couverture, qui sont largement exprimés dans la note de synthèse.

Monsieur le Maire informe qu'il y a un tableau qui synthétise l'évolution globale et une explication de chacun des avenants qui ont été passés. Le bureau de contrôle a revu son avis sur le sujet, puisqu'il s'était déjà exprimé, il avait validé le projet initial et donné son avis dans le cadre du dossier du permis de construire et qu'il nous a été demandé de changer le projet.

Ce qui nous est dit aujourd'hui est qu'il y a un risque de point de condensation, une dégradation anticipée du bâtiment. Il est préférable que ce sujet ait été vu dans cette phase où toutes les entreprises ont joué le jeu, plutôt qu'une fois le bâtiment construit.

M. REYJAL informe que cela représente 9 000 € d'écart.

Monsieur le Maire propose de délibérer avec les différents considérants qui vous sont présentés dans le projet de délibération pour le projet pour l'approbation des avenants lot 1, lot 2, lot 3, lot 5 et lot 6 du marché public des travaux de l'ALSH suivant les effets financiers qui sont joints au projet de délibération.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet relative aux marchés publics et son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 ;

VU la délibération 22-101 d'attribution des marchés public ;

CONSIDÉRANT la nécessité de passer des avenants pour les lots

- Lot 1 : ENTREPRISE VITTE
- Lot 2 : DEQUIROT CHARPENTE
- Lot 3 : RIVETANCHE
- Lot 5 : R M H
- Lot 6 : A G D

Ces ajustements du projet sont rendus nécessaires à la suite d'avis défavorables par le bureau de contrôle sur les éléments techniques des lots électricité et couverture de l'opération. Ces avis défavorables sont par ailleurs en contradiction avec les avis du même bureau de contrôle en phase Dossier de Consultation des Entreprises.

- Ainsi en électricité, un raccordement direct au TGBT de l'établissement est rendu nécessaire, alors qu'un piquage au tableau du bâtiment/satellite le plus proche était initialement prévu. Cette modification entraîne une plus-value financière pour les besoins en réseau complémentaire.
- En couverture, le type de panneau sandwich prévu à l'opération doit être modifié (panneau plus épais intégrant l'isolant en sous-face). Cette modification entraîne une modification de la charpente et une suppression des isolants en faux-plafond.
- Afin de réduire l'impact financier sur l'opération, un travail a été réalisé avec les entreprises des lots gros-œuvre et menuiserie intérieure pour supprimer certaines prestations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ** ;

APPROUVE la nécessité de prendre un avenant 1 aux lots 1, 2, 3, 5 et 6 du marché public de travaux de l'extension de l'ALSH à Bois-le-Roi ;

DIT que les avenants proposés pour l'ensemble des lots représentent une augmentation du coût du projet de 8 213,55 € HT soit un pourcentage d'augmentation du projet de 1,88 %, selon la répartition financière ci-dessous ;

		marché	avenant	total HT - suite avenant	Total TTC suite avenant
Lot 1	Entreprise VITTE	208 000,00 €	-4 225,00 €	203 775,00 €	244 530,00 €
lot 2	DEQUIROT CHARPENTE	21 715,39 €	1 230,00 €	22 945,39 €	27 534,47 €
Lot 3	RIVETANCHE	51 018,00 €	13 360,00 €	64 378,00 €	77 253,60 €
Lot 4	MIROITERIE DES TOURS	66 801,65 €	0,00 €	66 801,65 €	80 161,98 €
Lot 5	R M H	12 456,09 €	1 610,47 €	14 066,56 €	16 879,87 €
Lot 6	A G D	37 118,79 €	-3 761,92 €	33 356,87 €	40 028,24 €
Lot 7	FOSSARD	23 800,00 €	0,00 €	23 800,00 €	28 560,00 €
Lot 8	DELCLOY	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	18 000,00 €
	TOTAUX	435 909,92 €	8 213,55 €	444 123,47 €	532 948,16 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer cet avenant.

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES - ÉLECTION SÉNATORIALE, DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS
--

Monsieur le Maire, indique au conseil municipal que trois bulletins ont été présentés, trois listes déclarées soit une par groupe. Pendant la distribution des bulletins, Monsieur le Maire propose comme assesseurs les deux plus jeunes conseillers qui sont des conseillères, Mme CUSSEAU et Mme MOUSSOURS. Monsieur le Maire propose pour panacher comme assesseurs les deux conseillers les plus âgés et demande à Mme SALIOT et M. DUVIVIER de se présenter. **Monsieur le Maire** s'assure que l'ensemble du conseil municipal ait tout le matériel nécessaire au vote et informe que Mme VINOT va procéder à l'appel des élus pour le vote, Monsieur le Maire demande aux quatre assesseurs de rejoindre l'urne.

Monsieur le Maire demande aux quatre assesseurs de procéder au dépouillement des votes.

Monsieur le Maire informe des résultats du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 29,
- bulletins blancs ou nuls : 0, - suffrages exprimés : 29.

Ont obtenu :

- la liste Unis pour Bois-le-Roi : 20 voix,
- la liste Réussir ensemble avec les Bacots : 5 voix, - la liste écologiste et citoyenne : 4 voix.

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

- liste Unis pour Bois-le-Roi : 15 sièges dont 11 titulaires et 4 suppléants,
- liste Réussir ensemble avec les Bacots : 3 sièges dont 2 titulaires et 1 suppléant, - liste écologiste et citoyenne : 2 sièges dont 2 titulaires.

Mme GIRE a une remarque par rapport à la liste présentée, les suppléants ne sont pas à mettre à part. Ils arrivent après le dixième. Ce ne sont pas les mêmes personnes, la préfecture tranchera, elle pense que la Préfecture prendra les noms à la suite, si on lit le texte.

Monsieur GAUTHIER informe que dans la note de synthèse, les listes présentées par les candidats doivent faire apparaître, les nom, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance, il semble que sur la liste Unis pour Bois-le-Roi, vous ayez oublié ce détail. Je ne pense pas qu'il y ait vice de forme.

Monsieur le Maire informe M. GAUTHIER que la liste présentée intègre bien sûr l'ensemble de ces éléments, ce qui a été donné, c'est un bulletin de vote, il y a une différence avec la liste, le bulletin de vote fait apparaître la liste des personnes et des noms, mais bien sûr nous avons déposé une liste intégrant tous les éléments demandés auprès de la Préfecture.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-2 ;

VU le Code électoral et notamment les articles L. 284, L. 286, L. 289, R. 25-1, R. 137 et suivants ;

VU le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU l'arrêté n° 2023-DRCL-BDE-009 du 10 mai 2023 fixant pour chaque commune le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner en vue de constituer le collège électoral sénatorial du département de Seine-et-Marne ;

VU la circulaire ministérielle du 30 mars 2023 concernant la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

CONSIDÉRANT les listes déposées et enregistrées ;

CONSIDÉRANT le vote sans débat et par scrutin secret ; Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 29,
- bulletins blancs ou nuls : 0, - suffrages exprimés : 29.

Ont obtenu :

- la liste Unis pour Bois-le-Roi : 20 voix,
- la liste Réussir ensemble avec les Bacots : 5 voix, - la liste écologiste et citoyenne : 4 voix.

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

- liste Unis pour Bois-le-Roi : 15 sièges dont 11 titulaires et 4 suppléants,
- liste Réussir ensemble avec les Bacots : 3 sièges dont 2 titulaires et 1 suppléant, - liste écologiste et citoyenne : 2 sièges dont 2 titulaires.

Monsieur le Maire fait un point sur le Sortir à Bois-le-Roi.

La séance du conseil municipal est levée à 19 h 50.